

Cahier des charges pour la campagne de subvention MSA Languedoc 2027

Conditions d'éligibilité et thématiques éligibles

1. Objet

Le présent cahier des charges définit les modalités de participation à la campagne de subvention organisée par la MSA du Languedoc pour l'année 2027.

Cette campagne vise à soutenir les projets contribuant à :

- Accompagner les ressortissant.es agricoles résidant sur les départements Gard, Hérault et Lozère
- Soutenir les habitant.es des territoires ruraux¹ des départements Gard, Hérault et Lozère

2. Objectifs de la subvention

Les projets financés devront permettre notamment :

- De répondre aux besoins du territoire ;
- De favoriser l'innovation ;
- De renforcer l'impact social, économique ou environnemental ;
- De soutenir les ressortissant.es agricoles et/ou habitant.es des territoires ruraux.

La subvention n'a pas vocation à assurer le fonctionnement de la structure : elle est au bénéfice d'une action spécifique annuelle.

3. Voie de décision

Les dossiers déposés sont suivis par l'équipe Développement Social des Territoires et présentés en Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale au cours duquel les membres élus statuent sur la décision.

4. Structures éligibles

Peuvent candidater :

¹ Cf. critères de ruralité sur l'outil Géo MSA – <https://geomsa.msa.fr/#c=home>

- Associations loi 1901 ;
- Collectivités territoriales ;
- Établissements publics ;
- Coopératives ;
- Groupements d'acteurs ;
- Autres organismes à but non lucratif.

5. Critères d'éligibilité

Les projets devront impérativement respecter les critères suivants :

- Critères administratifs

- Dossier complet ;
- Dépôt avant la date limite ;
- Structure légalement constituée ;
- Situation fiscale et sociale régulière : fourniture d'une attestation de compte à jour ;
- Respect des obligations réglementaires ;
- Pour les renouvellements, la fourniture du bilan de l'année N-1 devra être fournie au 31 mars 2027.

- Critères financiers

- Budget prévisionnel équilibré ;
- Capacité financière démontrée ;
- Cofinancement souhaité mais non obligatoire ;
- Autofinancement accepté ;
- La dotation ne doit pas couvrir la totalité du projet (maximum 80 % des dépenses éligibles) ;
- Dépenses éligibles clairement identifiées ;
- La demande ne doit pas concerner un montage immobilier ou foncier ;
- La demande pour des postes salariés n'est pas éligible.

- Critères techniques

- Repérage du public à soutenir dans le cadre du projet ou de l'action menée (agricole ou habitant.es du monde rural) ;
- Projet ou action inscrit.e dans une dynamique territoriale ;
- Faisabilité du projet ;
- Calendrier réaliste ;
- Compétences mobilisées adaptées avec un personnel qualifié ;
- Capacité de pilotage.

6. Thématiques non priorisées

- Actions autour du « Bien vieillir » répondant au cahier des charges de Cap Prévention Séniors, association regroupant la CARSAT LR, Les MSA Languedoc et Grand Sud, l'AGIRC-ARCCO, l'ARS Occitanie, l'IRCANTEC, la CNAACL, la CAMIEG et l'ENIM, à savoir :

- Le lien social et la lutte contre l'isolement des personnes âgées
 - Actions "d'aller-vers" spécifiques aux publics isolés et/ou fragilisés ;
 - Actions permettant de créer un lien de confiance pour amener les participants vers les ateliers de prévention.
- Les recherches opérationnelles avec pour objectifs de :
 - Rajeunir la cible des bénéficiaires des actions collectives de prévention;
 - Encourager l'intégration de la responsabilité sociétale des organisations dans les projets d'actions collectives en faveur des retraités ;
 - Impulser une dynamique de continuité entre les démarches individuelles et collectives, favorisant leur articulation réciproque.

Plus d'informations : <https://www.carsat-lr.fr/home/partenaires/cap-prevention-seniors.html>

- Actions autour de la Promotion santé (prévention santé et éducation sanitaire et sociale). Les structures portant ces projets peuvent candidater à un appel à projet MSA « *Coup de pouce prévention* »

Plus information : <https://coupdepouce.msa.fr/comment-participer/#criteres>

- Actions « Accès aux droits » : la MSA du Languedoc met déjà en œuvre de nombreuses actions sur cette thématique, portées par ses services.

7. Calendrier

Étape	Date
Ouverture de la campagne	Août 2026
Clôture des candidatures	31 octobre 2026
Instruction des dossiers	Mai 2027
Notification des résultats	Juin 2027

8. Accusé réception de la demande :

La réception du dossier vous sera notifiée par mail. Nous vous invitons à d'être attentif.ve à la confirmation du dépôt du dossier.

Contacts

Le dossier de demande est à renvoyer à : subventionass@languedoc.msa.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'équipe de Développement Social Territorial sur le mail suivant en précisant le territoire de l'action proposée (commune ou bassin de vie) : developpementdesterritoires@languedoc.msa.fr

Si le dossier déposé est éligible, une rencontre au sein de votre structure vous sera proposée afin d'identifier votre action plus précisément.